

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice est interdit.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.

Si le sujet est incomplet, demandez-en immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Ce sujet comporte 11 pages

Le document réponse page 3/11 est à rendre avec la copie.

Première partie : 10 points

Le candidat doit traiter toutes les questions.

Deuxième partie : 10 points

Le candidat doit traiter un seul de ces exercices.

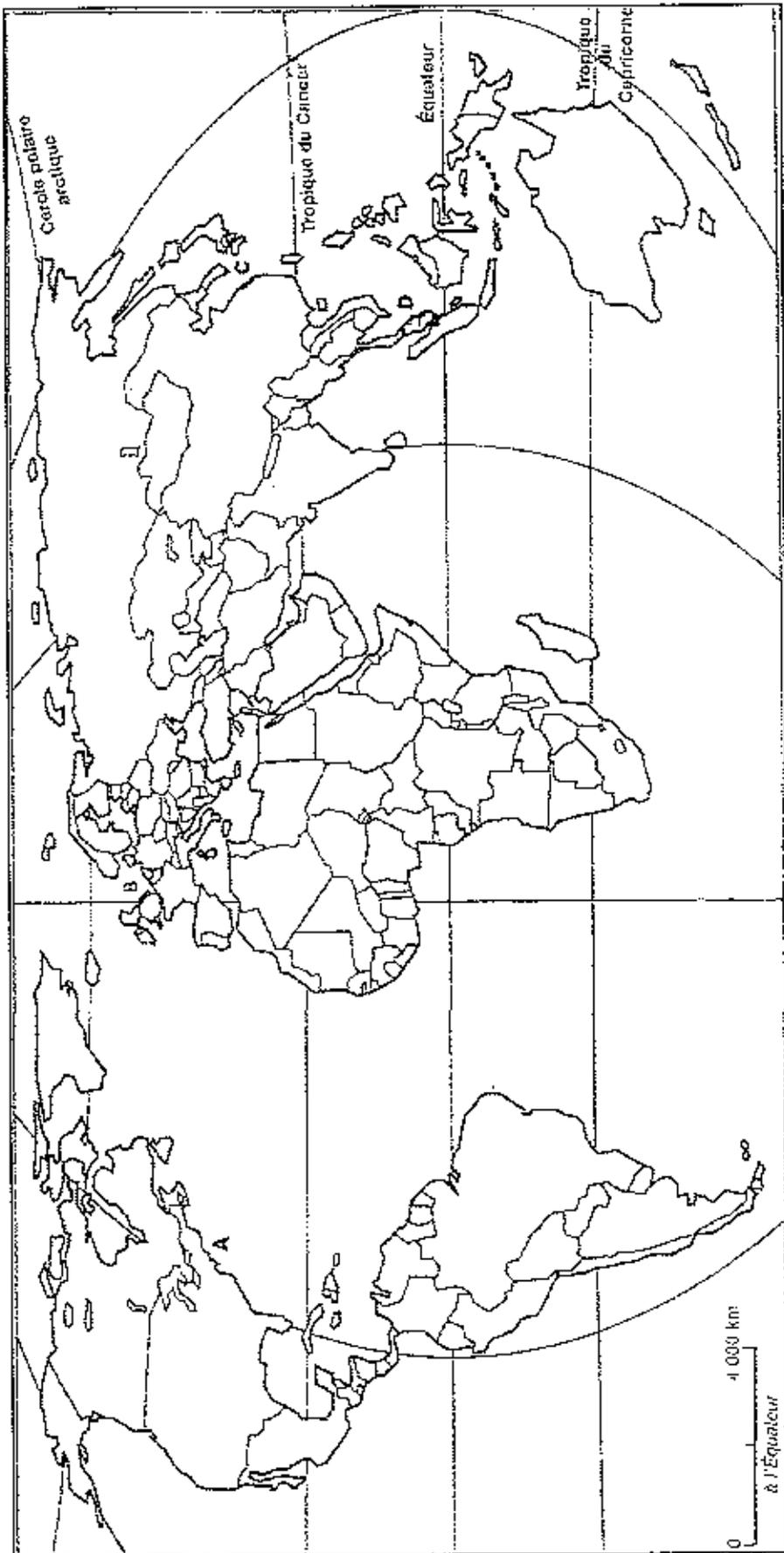
PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS D'HISTOIRE : 5 points

- 1) Citez un acteur essentiel de la fin du bloc communiste
- 2) Proposez une définition de « Tiers monde »
- 3) Donnez les dates d'évènements clés de la Cinquième république :
 - a) La fondation de la Cinquième république
 - b) L'alternance
 - c) La première cohabitation

QUESTIONS DE GÉOGRAPHIE : 5 points

- 4) Justifiez en quelques lignes l'affirmation suivante :
« la mondialisation favorise l'uniformisation des modes de consommation ».
- 5) Complétez le fond de carte en annexe (page 3/11) en :
 - a) localisant et en nommant quatre villes mondiales (aidez-vous des lettres repères A à D)
 - b) situant la limite Nord/Sud
 - c) localisant et nommant les pôles de la Triade
 - d) localisant et nommant trois pays émergents.



Légende :

DEUXIEME PARTIE

Exercice 1

L'Union européenne

Document 1 : L'aide de l'Union européenne pour les PTOM

La commission européenne a affecté 68 millions d'euros du Fonds européen de développement (FED), sur la période 2004-2007, à une aide au développement destinée à huit pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) : Anguilla, Iles Falkland, Polynésie française, Montserrat, Nouvelle Calédonie, Iles Pitcairn, Sainte-Hélène et dépendances et Iles Turks-et-Caicos.

Le principal objectif de cette aide est de soutenir le développement économique et social des PTOM, souligne le communiqué de la commission. Un accent particulier sera mis sur le développement du secteur du tourisme, source potentielle importante de recettes pour les économies locales.

Les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), groupe de vingt îles et territoires disséminés de l'Arctique au Pacifique et relevant de 4 membres (Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni) sont associés à la communauté européenne depuis 1957. L'objet de cette association est de promouvoir le développement économique et social de ces pays et territoires, et de renforcer leurs relations économiques avec l'UE dans son ensemble.

Dans le cadre du 9^{ème} FED, 175 millions d'euros ont été affectés aux PTOM, qui peuvent également bénéficier de crédits au titre des lignes budgétaires concernant les pays en développement (environnement, aide humanitaire, ONG, lutte contre les stupéfiants, SIDA, lutte contre le tourisme sexuel, population et démographie, réhabilitation et reconstruction...). Ils peuvent recevoir aussi un soutien de la banque européenne d'investissement (BEI).

La Polynésie française recevra 13,25 millions d'euros. L'accent sera mis sur la gestion des déchets et le logement social. Il est prévu de mener à terme des actions antérieures financées sur le FED. Les actions envisagées devraient bénéficier à la population locale comme aux touristes.

Site internet de la Commission européenne, 30 juillet 2004.

Exercice 1 (suite)

Document 2 : Polynésie française et Union européenne : un partenariat à construire.

La dernière décision d'association entre l'Union européenne et les PTOM, qui, comme son nom l'indique, est un acte unilatéral des instances européennes (et non une convention entre deux partenaires) datant de 2001, énonce les principes et des thèmes de coopération au développement tout à fait exhaustifs, généraux, généreux et louables. Cependant, force est de constater que la pratique opérationnelle est bien décevante.

Dans la pratique, la relation avec l'Union européenne se résume à l'aide financière quinquennale que la principale puissance commerciale du monde apporte à la Polynésie française. Du fait de son statut de PTOM, statut naguère octroyé aux pays d'Outre-mer, notamment africains, en voie d'indépendance, la Polynésie reçoit une aide très, très largement inférieure à celle reçue par les Régions Ultra Périphériques (RUP) de l'Union européenne, catégorie dans laquelle sont rangés les départements d'Outre-mer (DOM) français. Entre collectivités françaises d'Outre-mer, la différence de traitement de l'Union européenne est considérable : le rapport en défaveur de la Polynésie française est au moins de 1 à 50, c'est-à-dire que notre pays reçoit 50 fois moins d'aide que la Réunion, la Martinique ou la Guadeloupe ! [...]

En ce qui concerne la Polynésie française, c'est le DOCUP (document unique de programmation) signé en 2004, qui sert de document-cadre de la coopération avec l'Union européenne. Ce document d'orientation définit notamment l'enveloppe financière mise à la disposition de la Polynésie française [...], soit l'équivalent de 1,7% des transferts financiers annuels de l'État (France) en Polynésie.

Ce financement est concentré et affecté à la poursuite du programme d'assainissement de Punaauia et à un programme de logements sociaux dans les Tuamotus. Point. Preuve que la montagne des grands principes de développement ou déclarations du type, « Polynésie, vitrine de l'Europe dans le Pacifique » accouche d'une souris.

Tahiti Punu News,
<http://hirofarepote.wordpress.com/2009/05/21>.

Questions

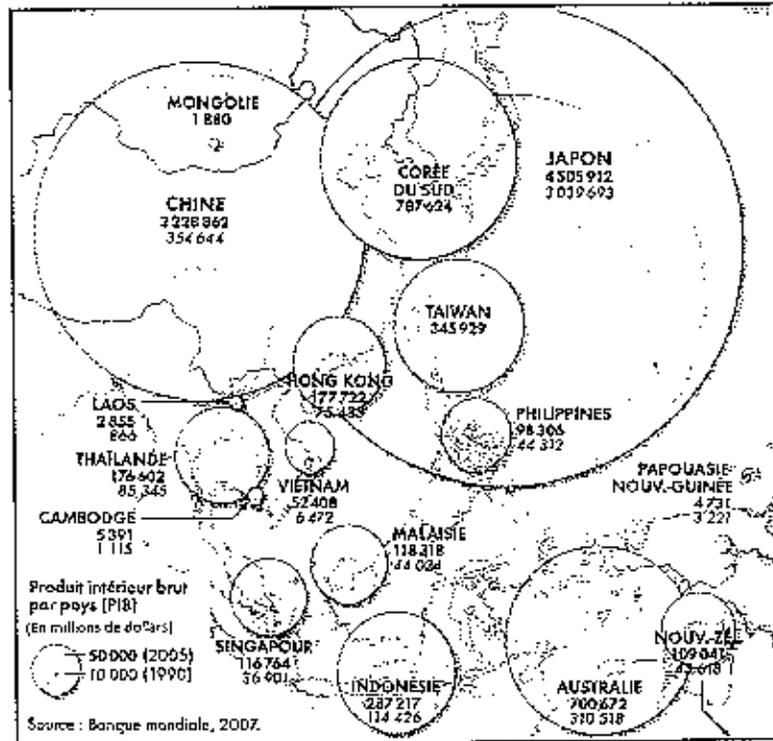
- 1) Confrontez l'origine des deux documents.
- 2) Montrez que l'Union européenne agit à l'échelle mondiale pour réduire les écarts de développement. (documents 1 et 2)
- 3) Qu'est-ce qui permet à la Martinique, la Réunion ou la Guadeloupe d'avoir droit à l'aide européenne ?
Comparez avec le lien établi entre l'Union européenne et la Polynésie française.
(documents 1 et 2)
- 4) Quelle est l'action de l'Union européenne en Polynésie française ? (documents 1 et 2)

Exercice 2

La Chine

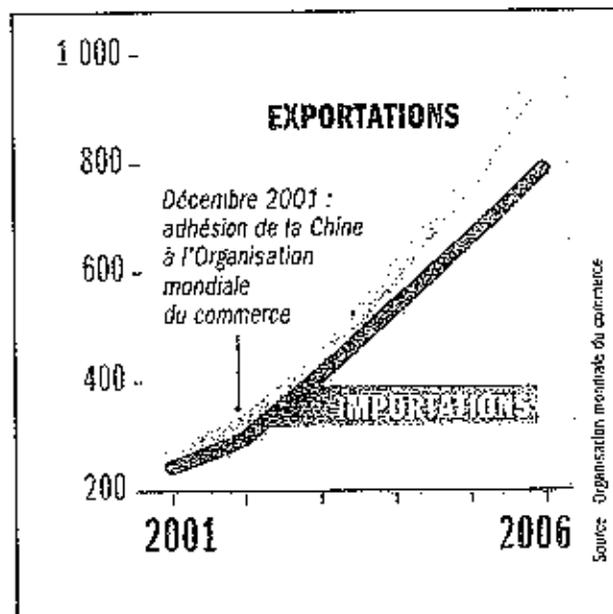
Document 1 (A et B) : La montée en puissance de la Chine

A : La croissance des PIB en Asie (1990-2005)



« Atlas de la Chine, les mutations accélérées ». Ed. Autrement, 2007

B : Le commerce extérieur de la Chine (marchandises, en milliards de dollars)

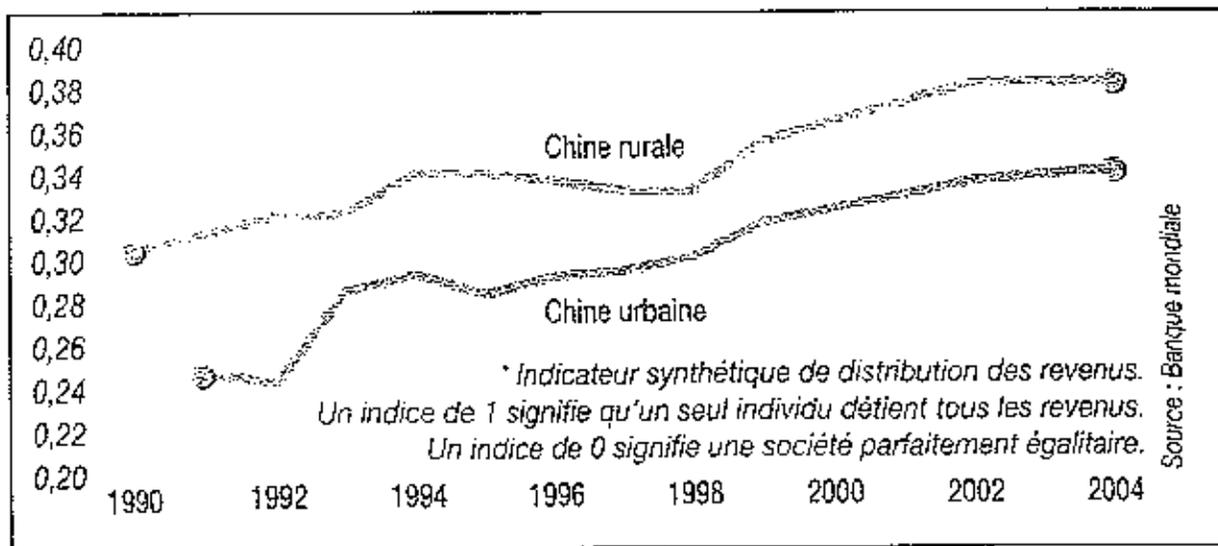


« Courrier international », 30 Août 2007

Exercice 2 (suite)

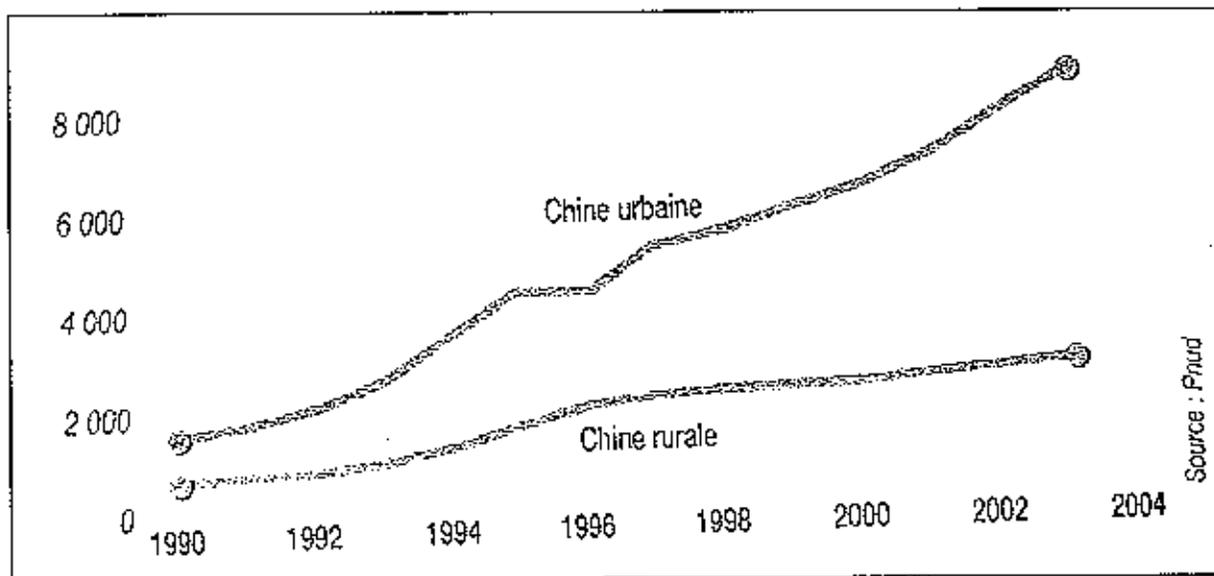
Document 2 (A et B) : Les inégalités sociales.

A : Évolution de l'indice de Gini*



Alternatives internationales, hors série, décembre 2008

B : Évolution du revenu par habitant, en yuans



Alternatives internationales, hors série, décembre 2008

Questions

- 1) Quelle donnée économique fait apparaître le document 1 (A)
Que montre le document 1 (A) de l'évolution récente de la Chine ?
- 2) En vous appuyant sur le document 1 (A et B), montrez que la Chine est devenue rapidement une puissance économique majeure.
- 3) A l'aide de l'ensemble des documents, vous mettrez en évidence les effets de la croissance sur les revenus des Chinois. Quelle différence spatiale retrouvez-vous ?

Exercice 3

L'Amérique Latine depuis 1945

Document 1 : La situation du Nicaragua en 1990.

Le 25 février 1990, devant plus de 5000 observateurs et journalistes, Violeta Barrios de Chamorro, la candidate de la très hétérogène coalition Union Nationale d'Opposition (UNO), a facilement battu Daniel Ortega, candidat à sa propre succession pour le Front Sandiniste de Libération Nationale (FSLN). [...]

Les effets conjugués de la guerre⁽¹⁾, de l'embargo⁽²⁾, décrété [en 1985] par les États-Unis et des erreurs économiques des sandinistes ont produit un appauvrissement du pays sans équivalent. Malgré une aide soviétique de 2 milliards de dollars en dix ans, le Nicaragua est devenu le pays le plus pauvre d'Amérique. [...] Parallèlement, l'évolution sur la scène internationale ne favorisait guère le gouvernement sandiniste. Le 24 mars 1989, le président George Bush obtenait un accord bipartisan⁽³⁾, sur les grandes lignes d'une nouvelle politique centraméricaine des États-Unis mettant l'accent sur la démocratisation politique. De plus, le ministre des affaires étrangères soviétique, Edouard Chevardnadze, venait le 6 octobre à Managua signifier aux sandinistes que l'URSS était en concordance avec les États-Unis sur ce point. Dans ces conditions, D. Ortega était acculé à faire des concessions. [...] Il s'engageait devant ses collègues centraméricains à avancer la date des élections, à réformer le code électoral et la loi sur les médias et à accepter une supervision internationale de tout le processus électoral par l'ONU et l'Organisation des États Américains (OEA).

L'État du monde 1991, Annuaire économique et géopolitique mondial, sous la direction de Serge Cordellier et Catherine Lapautre,

Éditions La Découverte, 1990.

(1) La guerre civile contre les *Contras* (voir document 2).

(2) Embargo : blocage des échanges commerciaux.

(3) Accord bipartisan : accord entre les Républicains et les Démocrates

Document 2 : Le sandiniste Daniel Ortega remporte l'élection présidentielle de 2006.

Le sandiniste Daniel Ortega, combattu par Washington, dans la dernière décennie de la Guerre froide, a remporté l'élection présidentielle au Nicaragua dès le premier tour (...). Après dépouillement de 90 % des suffrages, il totalisait 38 % des voix et possédait une avance de neuf points sur le candidat soutenu par les États-Unis (...).

Exercice 3 (suite)

Après avoir pris la tête de la révolution sandiniste de 1979 contre la dictature d'Anastasio Somoza, Ortega s'était allié à l'URSS et à Cuba avant de combattre les rebelles « Contras », soutenus par Washington, dans une sanglante guerre civile qui a fait 30 000 morts. Défait lors de la présidentielle de 1990, Ortega a été tenu à l'écart du pouvoir pendant 16 ans. Son retour est une victoire pour le Vénézuélien Hugo Chavez, qui tente de constituer un front latino-américain de résistance aux États-Unis. « L'Amérique latine cesse à tout jamais d'être l'arrière-cour de l'empire nord-américain. Yankee Go Home ! Cette terre est la nôtre. C'est notre Amérique », a déclaré Chavez. (...)

Le Venezuela a soutenu la campagne d'Ortega en fournissant des engrais et du carburant aux mouvements sandinistes. Caracas devrait désormais financer certains programmes sociaux au Nicaragua, second pays le plus pauvre du continent après Haïti. (...)

Daniel Ortega, 60 ans, a nettement adouci sa rhétorique et défend désormais un programme de centre-gauche. Il est favorable à un accord de libre-échange avec les États-Unis et affirme n'avoir aucun intérêt à s'affronter de manière frontale à Washington. Les États-Unis craignent toutefois que le Nicaragua d'Ortega ne soit tenté de rejoindre le front constitué par Cuba et le Venezuela.

L'administration Bush avait récemment menacé de réduire ses aides et investissements si Ortega était élu. Certains membres du gouvernement (...) ont été au cœur du scandale Iran-Contra, quand les États-Unis vendaient secrètement des armes à l'Iran pour financer les « Contras ». Mardi, la Maison-Blanche a fait savoir que la coopération des États-Unis avec le nouveau gouvernement Nicaraguayen serait subordonnée à son respect des principes démocratiques.

L'Express, 8 novembre 2006 (www.lexpress.fr, consulté le 12/01/2010).

Questions

- 1) Pourquoi ces deux documents sont-ils complémentaires ?
- 2) Quels éléments montrent qu'un pays d'Amérique latine comme le Nicaragua a représenté un enjeu dans l'affrontement des deux superpuissances, États-Unis et URSS ? (documents 1 et 2)
- 3) A travers l'exemple du Nicaragua, montrez que la fin de la Guerre Froide modifie la situation politique de l'Amérique Latine. (document 1)
- 4) D'après le document 2, le rôle et les modes d'intervention des États-Unis en Amérique latine ont-ils évolué depuis la fin de la Guerre Froide ?

Exercice 4

Le Proche-Orient

Document 1 : Une évocation de l'action de David Ben Gourion par François Mitterrand.

Je pense à l'émotion qui devait étreindre David Ben Gourion un jour de mai 1948 dans le musée de Tel Aviv lorsqu'il a lu les premières phrases de la déclaration d'indépendance [...] : « le pays d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif... c'est là qu'il écrivit la Bible et en fit don au monde... » [...]

Cet homme d'État philosophe et écrivain [...] n'a pratiquement jamais fait autre chose que d'aboutir dans cette unique pensée qui était la sienne : le retour, la terre, y bâtir un État, y faire fructifier la terre et donc créer une composante nouvelle dans les sillons anciens participant de la vie des hommes. [...]

On pense forcément à la paix quand on est dans une situation, du moins morale et psychologique, de guerre. Ben Gourion constatait avec quelque lucidité mais aussi tristesse dans un de ses livres publié en 1965 – « Les regards sur le passé » - qu'il n'existait aucun espoir dans le sens de la paix et pourtant il continuait d'espérer en l'homme. Il affirmait : « Aussi étrange que cela puisse paraître, nous arriverons avec le temps à une alliance judéo-arabe. Ce n'est pas que je croie seulement à la nécessité vitale d'une coopération politique, économique et culturelle. Les conditions géographiques et historiques la rendent inévitable, indépendamment du temps nécessaire à sa réalisation. Le destin nous a placés proches dans cette partie de la terre. Nous ne quitterons pas notre pays, pas plus que les Arabes. Et à cette situation géographique commune s'ajoutent bien des ressemblances dans notre culture, notre langage et notre histoire. La coopération entre juifs et arabes peut transformer le Moyen-Orient en l'un des plus grands foyers culturels du monde comme il le fut jadis. Eux seuls peuvent accomplir cela ».

Discours prononcé par François Mitterrand, président de la République Française, lors de sa visite officielle en Israël, le 27 novembre 1992⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cette visite officielle du président français intervient après l'interruption de la conférence de paix de Madrid, qui prévoyait des négociations entre Israël, les Palestiniens, la Syrie, la Jordanie et le Liban.

Document 2 : Lettres de reconnaissance mutuelle échangées entre Messieurs Arafat et Rabin

Lettre de Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, reconnaissant l'État d'Israël (Tunis, 9 septembre 1993).

Monsieur le Premier ministre,

La signature de la Déclaration de principes marque une nouvelle ère dans l'histoire du Proche-Orient. Dans cette ferme conviction, je voudrais confirmer les engagements suivants de l'OLP :

L'OLP reconnaît le droit de l'État d'Israël à vivre en paix et dans la sécurité.

L'OLP accepte les résolutions 242 et 338⁽¹⁾, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies. [...]

Exercice 4 (suite)

L'OLP considère que la signature de la Déclaration de principes constitue un événement historique inaugurant une époque nouvelle de coexistence pacifique, sans violence et sans autre acte qui pourrait mettre en danger la paix et la stabilité.

Ainsi, l'OLP renonce à recourir au terrorisme et à tout autre acte de violence et assumera la responsabilité sur l'ensemble des éléments et personnels de l'OLP, afin d'assurer le respect (de cet engagement), d'en prévenir les violations et de prendre des mesures disciplinaires contre les contrevenants.

Dans la perspective d'une ère nouvelle et de la signature de la Déclaration de principes, dans le cadre de l'acceptation palestinienne des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, l'OLP affirme que les articles et les points de la Charte palestinienne qui nient le droit d'Israël à exister, ainsi que les points de la Charte qui sont en contradiction avec les engagements de cette lettre sont désormais inopérants et non valides.

En conséquence, l'OLP va soumettre à l'approbation formelle du Conseil national palestinien (CNP-Parlement en exil) les modifications nécessaires dans la Charte palestinienne.

sincèrement, Yasser Arafat, Président de l'OLP

Lettre de Yitzhak Rabin, Premier ministre d'Israël, reconnaissant l'OLP comme représentant du peuple palestinien (Jérusalem, 10 septembre 1993). Traduction : Agence France Presse, Paris.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 9 septembre 1993, je souhaite vous confirmer qu'à la lumière des engagements de l'OLP qui y figurent, le gouvernement d'Israël a décidé de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien et de commencer des négociations avec l'OLP dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

Yitzhak Rabin, Premier ministre d'Israël.

(1) la résolution 242 (de novembre 1967) du Conseil de Sécurité demande, dans sa version française, le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ». La résolution 338 (d'octobre 1973) demande le cessez-le-feu et l'application de la résolution 242.

Questions

- 1) Quelle a été l'action de David Ben Gourion, telle qu'elle est évoquée dans les deux premiers paragraphes du document 1 ?
- 2) D'après le document 2, comment l'OLP a-t-elle réagi, dans un premier temps, à cette action ?
- 3) Quel est le but recherché par François Mitterrand dans cet extrait de discours ? Justifiez votre réponse. (document 1)
- 4) Montrez, à l'aide du document 2, pourquoi cet échange de lettres de septembre 1993 a été perçu comme une étape vers la paix au Proche-Orient.